

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

REUNION PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. SOBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 19 octobre 2010 ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur Georges PIRE, Député provincial, Vice-président, retenu par d'autres engagements ainsi que Monsieur Jean-Luc GABRIEL excusé pour la session d'octobre.

Je passe la parole aux Chefs de groupe :

M. BECKERS. - Madame la Président, Madame BONGARTZ-KAUT est excusée

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES. - Monsieur MESTREZ arrivera avec quelques retards

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Madame KEVERS sera absente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, Monsieur DRION ?

M. DRION.- Madame GOFFIN est excusée et Madame LAMBINON sera absente toute la session pour raisons de santé

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Vous lui remettrez, au nom de tout le Conseil provincial, un prompt rétablissement, je sais qu'elle souffre énormément.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Ordre du jour actualisé****IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2010.

Je donne la parole à M. le Deuxième Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 23 septembre 2010.

(M. FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2010).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Deuxième Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Remise de plaquette d'honneur en argent et en bronze.

Mme LA PRESIDENTE.- En ce 19 octobre, j'aurai le privilège de mettre à l'honneur quatre membres de notre Assemblée.

Il s'agit, je parle bien d'Assemblée provinciale, de M. André GILLES, qui recevra la plaquette d'honneur en argent de la Province pour 15 années de fonction au sein de l'Exécutif provincial, de Mme Josette MICHAUX et M. Miguel FERNANDEZ, qui recevront également la plaquette d'honneur en argent de la Province pour 25 années de mandature en qualité de Conseiller provincial, M. Paul-Emile MOTTARD qui recevra également la plaquette d'honneur en bronze pour 10 années de fonction au sein de l'Exécutif et sera également à l'honneur notre Gouverneur pour 5 années de Gouvernorat.

« Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs.

Avant d'entamer notre session budgétaire, je souhaiterais saluer quatre membres de notre Assemblée provinciale qui, au vu du nombre d'années qu'ils ont passé sur les bancs du Conseil, méritent de recevoir une plaquette d'honneur de notre Province,

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

ainsi que notre Gouverneur pour ses cinq ans de Gouvernorat.

Je voudrais d'abord m'adresser à Messieurs Michel FORET et André GILLES pour leur demander de bien vouloir excuser notre retard puisque c'est l'an dernier que notre Assemblée aurait dû vous décerner, à l'un comme à l'autre, une plaquette d'honneur de la Province. A vous, Monsieur FORET, une plaquette en bronze pour vos 5 ans de mandat de Gouverneur, et à vous Monsieur GILLES, une plaquette en argent pour vos 15 ans de mandat de Député provincial.

Commençons justement par vous, Monsieur le Député - Président, Cher Monsieur GILLES.

M. André GILLES est né, ce n'est pas une femme, nous pouvons le saluer, le 19 décembre 1954... Vous pouvez rester là Monsieur le Député, nous allons regrouper les médaillés...

(Rires)

... Vous êtes né sous le signe du Sagittaire, ce qui fait de lui, pour ceux qui veulent bien y croire, un homme altruiste, sensible, intègre et humaniste mais aussi quelque peu têtu et, disons, de temps en temps nerveux quand il est contrarié.

Socialiste dans l'âme, André GILLES est aussi un fervent défenseur des idées de tolérance, de solidarité, d'égalité sociale, de justice et de démocratie.

Originaire de la ville de Seraing, M. le Député GILLES fut très actif dans sa commune où il fut tour à tour Conseiller communal, Echevin des Affaires sociales et de l'Enseignement et Premier échevin entre 1983 et 1994.

Conseiller provincial depuis 1987, il fut président de la 1ère Commission, membre effectif des 5ème et 6ème et membre suppléant de la 7ème. Il devint ensuite, en octobre 1994, Député permanent, puisqu'on disait permanent à l'époque.

Il est aujourd'hui Président du Collège provincial et compte dans ses attributions l'Enseignement, la Formation, les Grands Evénements, la Communication, l'Information, le Protocole et les Partenariats.

A côté de cette importante fonction politique, M. Gilles est également, entre autres, Président du groupe TECTEO, un acteur technologique devenu incontournable sur la scène nationale.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

Je voudrais d'ailleurs, avant qu'on ne les regroupe tous, qu'on le félicite et qu'on l'applaudisse très fort.

(Applaudissements)

Au tour, à présent, de celle qui fut la première femme à présider notre Assemblée, Chère Collègue Josette MICHAUX, qui totalise à ce jour 25 ans de présence au sein de notre Assemblée.

Mme Michaux est née à Vivegnis, je me passe de dire son âge.

Issue d'une famille militante, son papa fut bourgmestre socialiste de Vivegnis, puis Oupeye, pendant 18 ans, Josette a toujours eu un penchant pour l'action sociale, au sens large. En témoigne, entre autres, son choix d'une carrière professionnelle dans l'enseignement, comme institutrice maternelle ; sa fonction qu'il ne faut certainement pas oublier, de présidente du CPAS d'Oupeye durant 6 ans, de 1989 à 1995 ; ses différentes fonctions dans les sociétés de logements sociaux; ses voyages, comme accompagnatrice d'étudiants, il ne faut pas oublier qu'elle est la première à avoir lancé pour le camp de concentration de Mauthausen.

Lorsqu'elle assumait la fonction de Présidente du Conseil provincial, du 20 octobre 2006 au 27 novembre 2009, elle le fit de manière tolérante, attentive et dynamique. Des qualités qui font aussi sa personnalité dans la Commune d'Oupeye.

Félicitations, Madame la Vice-présidente, félicitations Chère Josette.

(Applaudissements)

Je voudrais à présent saluer et féliciter, c'est un collègue mais c'est un Espagnol, comme moi, qui ne sait pas parler, comme moi, l'Espagnol, Monsieur Miguel FERNANDEZ pour ses 25 ans de présence au sein du Conseil provincial, où il fut installé le 13 octobre 2005.

M. FERNANDEZ est né, un homme on le dit, tu es encore jeune, le 23 août 1963, à Chénée. Jovial, sympathique et taquin, il faut le connaître, c'est aussi un homme d'une correction et d'un sérieux exemplaire dans l'exercice de sa fonction de Conseiller provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

Ponctuel, méticuleux dans la préparation de ses réunions, surtout la septième, il a toujours le souci du devoir bien accompli. Et ce ne sont pas les membres de la 7ème Commission dont il est le Président qui me contrediront.

Félicitations, Cher Miguel, Cher Collègue.

(Applaudissements)

Monsieur le Gouverneur, votre cursus est éloquent mais je serai brève.

Né à Liège, le 19 avril 1940 et quelques, plus proche de 50, Monsieur FORET obtient son diplôme de Docteur en Droit à l'Université de Liège, qu'il complètera par ailleurs d'un graduat en informatique, en 1970.

En juin 1974, il intègre le Cabinet du Secrétaire d'État à l'Economie Régionale Wallonne, Jean Gol, en qualité de Conseiller et Secrétaire de Cabinet jusqu'en juin 1977.

D'avril 1976 à juin 1995, il siège au Conseil communal de Liège et devient Echevin du Tourisme, du Commerce et des Classes Moyennes jusqu'en décembre 1982.

En 1983, il est appelé aux fonctions de Directeur de la section « Sidérurgie-Constructions navales » de la Société Nationale pour la Restructuration des Secteurs Nationaux et ce jusqu'en 1989, année qui le voit devenir membre de la Chambre.

Et c'est en novembre 1991, il devient sénateur élu par le Conseil provincial de Liège. À la suite de la Réforme de l'État, c'est, quatre ans plus tard, le Parlement de la Communauté Wallonie-Bruxelles qui le réélit.

Élu Député wallon le 13 juin 1999, il devient Ministre Wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'environnement.

Enfin, le 11 février 2004, M. Michel FORET devient Gouverneur de la Province de Liège.

Félicitations, Monsieur le Gouverneur.

(Applaudissements).

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Pour terminer, c'est M. Paul-Emile MOTTARD

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Présent !

Mme LA PRESIDENTE.- Ah oui, ça j'ai vu... que nous allons mettre à l'honneur. M. MOTTARD a déjà reçu la plaquette d'honneur en or de notre Province il y a deux ans, pour ses 30 ans de mandat de Conseiller provincial, ça ne nous rajeuni pas... J'aurai le plaisir, dans quelques instants, de lui décerner la plaquette en bronze pour ses 10 ans de mandat en tant que Député provincial.

M. MOTTARD est né à Herstal, le 21 mars 1950 et quelques. Homme de conviction, militant socialiste de longue date, c'est aussi, ce n'est un secret pour personne, un passionné de culture.

Attaché au cabinet du Ministre de la Culture, Jean-Maurice DEHOUSSE, de 1977 à 1980, Chargé des relations publiques au Conservatoire de Liège, Directeur de la Communication puis des Affaires générales à l'Orchestre philharmonique de Liège, c'est tout naturellement qu'il est aussi, depuis 2000, le Député provincial en charge de cette compétence, entre autres.

Musique, peinture, théâtre, design, toutes les formes de création et d'art retiennent son attention. Il est notamment à l'initiative de l'opération « Ca balance (pas mal) à Liège », un projet de soutien aux musiques actuelles, ouvert à tous les artistes présentant des compositions originales.

Travailleur acharné, perfectionniste, il sait aussi se détendre et apprécier la bonne cuisine et le bon vin avec sa petite femme...

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Vous en savez des choses !

(Rires)

Mme LA PRESIDENTE.- ... Malgré des dehors un peu austères, ceux qui ne le connaissent pas bien, il faut des fois franchir la porte, savent qu'il est également doté d'un grand sens de l'humour.

Félicitations, Monsieur le Député.

(Applaudissements)

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

J'invite maintenant tous ces décorés à venir recevoir la médaille près de la tribune.

(Remise des médailles, photos).

VI.- Communication de Mme la Présidente

Mme LA PRESIDENTE.- Je porte à votre connaissance que Mme Claudine RUIZ-CHARLIER m'a transmis ce 17 septembre 2010, sa lettre de démission de son mandat de Conseillère provinciale.

Cette démission sera effective au 1^{er} novembre 2010 et son suppléant sera mis en place lors de la séance du Conseil provincial du 25 novembre 2010.

Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualisé à la date du 19 octobre.

Vous trouverez également sur vos bancs, une brochure intitulée « Le Comité des Régions et la Présidence belge du Conseil de l'Union Européenne » éditée par la Direction Communication, Presse et Protocole du Comité des Régions.

Avant d'entamer nos réunions, je vous communique le schéma de nos travaux : ce mardi, la discussion sur le compte 2009 et les dossiers budgétaires 2011 sera ouverte dès aujourd'hui après le débat sur les missions prioritaires.

Le mercredi sera consacré à la poursuite de la discussion sur le compte 2009 et les dossiers budgétaires 2011, éventuellement aux premières réponses des Députés aux interventions sur leurs compétences spécifiques et à la clôture du dépôt des amendements budgétaires.

Le jeudi sera consacré, d'une part, à la suite des réponses des Députés provinciaux aux interventions qui ont eu lieu les 19 et 20 octobre et qui portent particulièrement sur des spécificités relevant de la compétence directe des Députés provinciaux et, d'autre part, aux interventions des Chefs de groupe tant sur le compte et les dossiers budgétaires que sur les missions prioritaires.

Par ailleurs, je vous signale également, comme cela a été dit auparavant, que M. le Député provincial Paul-Emile MOTTARD, excusé pour les journées des 20 et 21, répondra aux éventuelles questions le vendredi 22.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

Le vendredi 22 sera consacré, quant à lui, à la réponse du Collège provincial quant aux interventions budgétaires et interventions des Chefs de groupe et aux votes des dossiers compte 2009 et dossiers budgétaires 2011.

Si vous n'avez pas reçu dès votre arrivée vos timbres, veuillez à la fin de la réunion de ce jour, passer auprès de M. PRINSENS.

Voilà concernant l'information. Nous arrivons au point 3 de l'ordre du jour.

VII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**Document 10-11/009 : Analyse des missions provinciales en vue de la définition des axes prioritaires.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 09-010/187. Je vous rappelle que pour ce point de l'ordre du jour, deux documents vous ont été transmis par voie postale jeudi dernier et que ces mêmes documents ont été déposés sur le Portail des Conseillers.

Ces documents sont des documents de travail établis par les Services provinciaux avec l'accompagnement d'un comité scientifique et résultent de l'enquête menée auprès des mandataires communaux dans le cadre de la redéfinition des axes prioritaires de la Province sollicitée par le Gouvernement Wallon.

Ils ont pour but l'analyse des missions de la Province tant par le Collège que par le Conseil provincial et de permettre l'ouverture du débat de ce jour.

Avant de céder la parole à M. le Député provincial - Président, je prendrais note directement après des différents intervenant. Monsieur le Député - Président, vous avez la parole.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Chers collègues.

Tout d'abord, merci de l'honneur qui vient, avec des collègues, de nous être fait, à travers cette reconnaissance de notre présence depuis un certain temps, d'un temps certain, au sein de cette

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

Assemblée.

C'est un symbole mais mon intervention que vous avez annoncée n'était pas ça mais simplement pour vous dire que comme chacun sait, cette session d'automne du Conseil provincial est traditionnellement consacrée à la présentation et au vote du budget de la Province de Liège pour l'année à venir.

Un budget, stricto sensu, aussi important soit-il, n'est pourtant pas une fin en-soi. C'est avant tout, pour une institution publique, des moyens dégagés dans l'optique de mener une politique tendant vers le bien commun tout en préservant les grands équilibres budgétaires. Mais, vous en conviendrez, chers Collègues, comment discourir du budget 2011 sans s'interroger plus avant sur les grandes orientations que l'Institution provinciale devra définir pour les prochaines années, au-delà même de la Note de Politique générale 2011 qui vous est par ailleurs soumise ?

A l'heure où le Gouvernement wallon demande aux Provinces de déterminer leurs axes prioritaires afin d'établir, d'une manière spécifique à chacune, un plan stratégique en vue de les rendre encore plus pertinentes à l'avenir et encore plus efficaces en matière de services rendus à la population, il était opportun que le Conseil provincial de Liège, c'est-à-dire minorité comme majorité, soit saisi pour s'exprimer sur ce sujet qui va conditionner les futures politiques de la Province de Liège.

Mon intervention introductive de ce jour a essentiellement pour but d'ouvrir le débat que le Collège provincial souhaite voir le plus riche et le plus constructif possible pour dégager, clairement, objectivement et surtout sans précipitation, les axes prioritaires de la Province de Liège.

Bien évidemment, durant cette séance initiale, consacrée à nos premiers échanges de vues, aucune décision ne sera prise. Il s'agira simplement d'exprimer à ce sujet les sensibilités et les opinions des Conseillers provinciaux des différents groupes politiques qui ont manifesté leur désir de participer activement à ce premier débat.

Dans cette même logique de rassemblement et de dialogue, le Bureau du Conseil provincial a convenu que les Chefs de groupe interviennent à la tribune du Conseil provincial ce jeudi 21 octobre pour synthétiser les préoccupations de leur groupe politique par rapport au sujet du document de travail « La Province de Liège, pour quoi faire ? » qui vous a été remis en fin de semaine dernière et qui nous permettra de nous exprimer, je le répète, minorité comme

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

majorité, j'insiste, sur base des dernières informations objectives en notre possession.

Pour couper court à toute polémique sans fondement, ce travail dense, couvrant tous les champs d'action de la Province de Liège ne peut être considéré, en aucune façon, comme la synthèse de la position du Collège provincial. Il a été élaboré pour partie, par les Services de Madame la Greffière provinciale et à travers elle, je remercie tous ses collaborateurs, pour partie, par les Directions générales que je remercie tout autant et pour partie, par la société ou en débat, avec la société BSB Management Consulting.

Si ce texte intitulé « La Province de Liège, pour quoi faire » n'est encore qu'un document, j'ai envie de dire brut de décoffrage, il a toutefois le mérite d'exister. Il sera étayé par les précisions que le comité scientifique apportera très prochainement et sera enrichi, chers collègues, par vos différentes interventions à cette tribune. Vos contributions constitueront en quelques sortes une partie supplémentaire à ce document que nous remettrons, comme un tout, au Gouvernement wallon et qui sera la base de nos propositions.

En fait, nous n'avons pas voulu attendre un produit totalement fini pour ouvrir le débat qui reste à nos yeux la phase primordiale et indispensable, tant sur le plan démocratique qu'aux niveaux de l'éthique morale et de la déontologie scientifique, pour garantir la pertinence de notre synthèse.

Par souci de clarté et par volonté de mettre à votre disposition tous les éléments qui vous permettront de forger votre opinion sur les axes forts de la Province de Liège, je tiens ici à vous faire part de certaines précisions méthodologiques qui ont été sous-tendues dans cette démarche réflexive.

L'élaboration et la rédaction du travail intitulé « La Province de Liège, pour quoi faire ? » tel qu'il sera complété et enrichi, d'une part par vos commentaires et réflexions et d'autre part, par une appréciation scientifiques seront incontestablement les bases, alors, objectives à partir desquelles nous pourrions nourrir nos analyses et nos propositions que cela soit concernant les missions provinciales, les relations que nous entretiendrons avec les Communes ou les missions déléguées que nous pourrions exercer pour le compte de la Région.

Chacun conviendra des complémentarités entre la Province de Liège et l'action communale. Comme vous, chers collègues, je demeure persuadé de la bonne et nécessaire collaboration que nous

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

devons entretenir avec nos partenaires naturels que sont les Communes.

Dois-je rappeler les Collèges communs que nous organisons conjointement avec les Collèges communaux d'un Canton pour établir des collaborations et des partenariats qui augmentent les complémentarités entre les pouvoirs publics pour le plus grand bien de nos concitoyens ?

Dois-je rappeler les initiatives que nous avons prises pour mettre sur pied, ensemble, une fois encore avec l'appui des mandataires communaux, la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux qui s'attachera à dégager des réflexions et des initiatives sur des thèmes transversaux tels que l'aménagement du territoire, la mobilité, les implantations économiques et commerciales, le traitement des déchets, les zones de sécurité et de secours, la politique de santé et d'accueil du troisième âge, le développement touristique, j'en passe et des meilleurs, qui ne peuvent être envisagés par les communes seules et qui méritent une réflexion conjointe des trois Arrondissements qui composent la Province de Liège ?

C'est d'ailleurs dans une logique identique que la Province de Liège a procédé à une consultation à propos de la perception de ses compétences et de l'exercice de celles-ci par les mandataires communaux. L'examen de cette démarche est développé dans le rapport consacré aux axes prioritaires qui ne deviendra peut-être pas votre livre de chevet, car un peu volumineux, mais qui sera, j'en suis sûr, votre ouvrage de référence en tant que Conseiller provincial préoccupé des missions de la Province de Liège et de comment elles sont perçues par les élus communaux.

Voilà le débat est à présent lancé. A nous de dégager les pistes originales, encore une fois sans précipitation, sans position stérile ou dogmatique et surtout sans déterminisme autoritaire. Vous l'aurez compris, vous n'entendrez pas dans ma bouche à propos de l'avenir des Provinces : « Fabula acta est ». La pièce n'est pas jouée, il nous reste à l'écrire, j'espère bien ensemble, j'en suis même convaincu.

Ce vendredi 22 octobre, à la fin de cette session d'automne du Conseil provincial, vous me permettrez de tirer les premiers et provisoires enseignements de ce premier débat en vue d'aboutir à terme, avant le 31 décembre 2010, à de réelles conclusions, les plus consensuelles possible, que la Province doit communiquer à la Région wallonne pour cette date-butoir.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

Ainsi, après nos premiers échanges de vue sur cette matière, le Bureau du Conseil provincial sera de nouveau sollicité pour évaluer les diverses réflexions sur la question et peut être, c'est mon vœux en tout cas, décider d'un deuxième échange de vue par la tenue d'une, Madame la Présidente, d'une séance spéciale sur les axes prioritaires..

Mme LA PRESIDENTE.- Une séance thématique !

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Oui, en effet comme aujourd'hui, consacrée uniquement à cet objet, pour une deuxième fois, je pense que le sujet est d'importance et qu'il mérite d'y consacrer un temps suffisant, et donc sans être encombrés par des dossiers, je dirais du quotidien qui sont tout aussi importants mais moins thématiques.

Sans vouloir prétendre que, donc c'est ce que je me permettrais de suggérer au Bureau du Conseil. Donc ça pourrait avoir lieu éventuellement dans le début décembre pour respecter le timing que je viens d'évoquer.

Et sans vouloir prétendre que c'est toujours mieux chez soi que chez les autres, j'aimerais cependant attirer votre attention, chers Collègues, sur le fait que l'analyse des axes prioritaires des Provinces ne se déroule pas nécessairement dans les autres Provinces wallonnes avec la même ouverture d'esprit, dans le même calendrier, c'est-à-dire en recourant notamment à des spécialistes extérieurs mais aussi et surtout en y associant, dans un débat se voulant davantage un dialogue qu'une controverse, toutes les sensibilités démocratiques, n'en déplaise à d'aucuns, commentateurs politiques ou plutôt dénigreurs systématiques, qui voudraient faire croire que la Province de Liège, et peut être plus particulièrement son Collège provincial, agissent sans le respect indispensable qu'il convient de témoigner à tous ceux qui n'ont pas nécessairement la même opinion.

Nous entrons maintenant dans le vif du sujet. Je suis impatient de vous entendre. En effet, c'est le moment, dans le cadre de nos débats présents et à avenir, où chacun d'entre-nous devra se positionner clairement, ici comme à l'extérieur de cette Assemblée, sur la pertinence de la Province de Liège.

Chers collègues, puissent vos réflexions, nous permettre de répondre à la question qui vous est posée en titre du document de référence : « Une Province de Liège, pour quoi faire ? » et de déterminer, comme nous le demande le Gouvernement wallon, les spécificités et les axes forts de la politique de la Province de Liège. Je suis convaincu que nous y parviendrons grâce à l'apport

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

de toutes vos sensibilités.

Bon débat, bon travail.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député - Président. Maintenant je vais céder la parole aux Conseillers provinciaux. Comme vous avez compris nous parlerons en Bureau pour avoir une autre séance, ce n'est pas fini, c'est le premier jet, les Chefs de groupe en reparleront donc les Conseillers qui vont prendre la parole, je leur demanderai quand même de ne pas tenir le micro pendant 20 minutes aujourd'hui puisque c'est vraiment ouvert et c'est vraiment très démocratique.

Nous prenons note des intervenants : M. DEMOLIN, Mme RUIZ, M. GERARD, M. CULOT, Mme MICHAUX, Mme BUDINGER, M. LEMMENS, M. DRION, M. FOCCROULLE, M. KEUL.

Ce n'est pas terminé, je vous propose, pour ne pas perdre de temps, d'entamer directement la discussion et j'invite M. DEMOLIN à prendre la parole. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DEMOLIN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Je crois qu'avant toute chose, il faut saluer le remarquable et imposant travail que les Services provinciaux, c'est avec étonnement que j'ai reçu ce document particulièrement volumineux. Etonnement également du facteur, d'ailleurs, qui a dû sonner chez moi pour me le remettre parce qu'il ne parvenait pas à l'introduire dans la boîte-aux-lettres.

Ceci dit, je ne suis pas ici à la tribune pour faire une resucée ou une exégèse de ce qu'il y a dans le document mais pour livrer quelques réflexions en particulier sur l'Enseignement et la Formation.

La première d'entre elles est la suivante : avoir la tentation de faire disparaître l'enseignement provincial en tant que tel impliquerait au minimum de le céder à la Région.

C'est très paradoxal parce que cela va à contre courant de ce que fait ou de ce que voudrait faire la France notamment, pays jacobin et centralisateur par excellence, qui veut déconcentrer son Enseignement vers les collectivités locales.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

Vous me direz que cela à susciter pas mal de polémiques mais pour des raisons uniquement financières, pas sur le principe en lui-même.

Deuxième remarque, le niveau provincial me paraît être le niveau le plus adéquat pour la Formation et l'Enseignement professionnalisant tels que les dispense la Province.

Je vais vous faire une confidence, en qualité de Directeur dans l'Enseignement Supérieur Economique, je m'étais posé la question de savoir quelle était l'origine géographique de mes étudiants.

Et bien, à l'immense majorité, ils provenaient de la province de Liège, y compris de la Communauté germanophone, en débordant quelque peu, ce qui n'étonnera personne compte tenu du fait que l'Enseignement provincial n'y est guère représenté, sur la province de Namur, sur la province du Luxembourg et une partie d'ailleurs du Brabant Wallon.

Cela me paraît très révélateur de cette adéquation de l'Enseignement provincial et je vous rappelle que les étudiants sont les plus mobiles.

Ensuite, il y a cette proximité du monde socioéconomique et culturel. N'oublions pas que le Chef lieu de la province, c'est une métropole de culture latine qui se trouve à un jet de pierre du monde néerlandophone et du monde germanophone.

Et là, bien entendu, la proximité favorise considérablement les contacts et il faut en tenir compte. Donc, un pôle liégeois provincial et un pôle ennuyé provincial semblent se justifier et être la réponse la plus adaptée aux réalités au sein de la Région Wallonne en tout cas.

Quand à la formation, elle apporte une aide spécifique et notamment aux Communes et aux individualités.

Troisième remarque, 78 % de satisfaction. Quel autre Pouvoir public peut se targuer d'obtenir un pareil indice de satisfaction ? Voilà qui balaye, me semble-t-il, toutes les objections.

Cependant une étude manque, qui ne serait pas à faire par la Province mais par un Pouvoir plus élevé, à savoir quel est le PO qui, au même niveau, dans les mêmes catégories, investit le plus dans l'Enseignement, que ce soit des moyens financiers, matériels ou humains.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

Moi je vous dis tout de suite que, pour bien connaître quand même la situation, que ça me paraît être la Province et je ne cite pas d'autres Pouvoirs organisateurs par charité laïque et par charité chrétienne.

Bien entendu, tout n'est pas parfait, je songe qu'au niveau supérieur notamment il faut gérer l'abondance, ce qui crée parfois quelques difficultés alors que d'autres gèrent la pénurie, c'est la rançon du succès et il faut trouver des solutions bien entendu.

Il convient également de continuer me semble-t-il à multiplier les efforts pour améliorer les bâtiments, les infrastructures, mais quand on se retrouve comme nous, la semaine dernière, dans le Campus 2000, on peut apprécier l'effort considérable que la Province a consenti en matière d'infrastructures et de bâtiments, soit dit en passant, pour notamment sa Haute Ecole.

L'effort qui doit être poursuivi, approfondi disais-je dans nombre de domaines. Il y a notamment un qu'il faudrait faire, c'est mieux faire connaître, me semble-t-il, tout ce qui relève de la Formation.

Maintenant, je crois que la Province de Liège a le souci d'être ou de répondre plus ou moins à la pointe de la technologie et de la technique. J'ai fait allusion il y a un instant à la rentrée académique qui recevait Monsieur JANET, Directeur général du Monde Numérique, et qui posait le problème des relations presse papier et presse numérique, ce qui me paraissait, ce qui me paraît, soit dit en passant, être plus que d'actualité, extrêmement important et je dois dire que c'est un exposé qui ne m'a pas particulièrement étonné mais ce sont les réactions et notamment des étudiants qui m'ont étonné parce que ces réactions étaient particulièrement pertinentes et prouvaient leur intérêt.

Alors, mes Chers Collègues, comment ne pas faire confiance à la Province à ces Services, à toutes les équipes pédagogiques qui obtiennent un tel indice de satisfaction puisque c'est sur ce que j'insistais.

Rien n'est parfait encore une fois, d'autres efforts sont à consentir, je songe notamment à ce problème ardu qui personnellement m'interpelle comme on dit aujourd'hui, depuis des dizaines d'années, comment attirer les jeunes vers ces professions délaissées et pourtant nécessaires, notamment dans le domaine du bâtiment et en matière de parachèvement du bâtiment ? Je crois que, à la fois sur le plan de l'Enseignement mais également sur le plan de la Formation, il convient de faire un effort supplémentaire.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

Mes Chers Collègues, il y a quelques temps, j'ai assisté à deux exposés, un de Robert HALLEUX, membre de l'Institut, homme d'extrême gauche et qui ne le cache pas et qui insistait sur l'importance de l'enseignement pour la région liégeoise et pour la région wallonne de manière plus générale.

Quelques jours après, j'écoutais Jean GANDOIS qui tenait exactement le même raisonnement et qui insistait pour la région liégeoise et la région wallonne sur l'importance de l'Enseignement.

Sans verser dans le corporatisme, bien éloigné soit dit en passant, de mes préoccupations pour ceux qui me connaissent bien, je dirais à l'heure où le pays, la Communauté, la Région s'interrogent sur un avenir singulièrement obscurci par la crise économique et la crise politique presque, je dirais ontologique de la Belgique, favorisons l'Enseignement et, à notre niveau, favorisons l'Enseignement provincial qui a démontré sa compétence, son efficacité et qui entend préparer notre avenir.

Ce plaidoyer, croyez-le bien, cède moins au désir de celui d'action d'un Pouvoir politique qu'à la reconnaissance d'une réalité et d'un programme dont dépend notre sort à tous en qualité de citoyens.

Voilà qui anticipe peut être sur une nécessaire conclusion, mais ceci ne me paraît pas tout à fait inutile. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. M. GERARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

L'informatique m'ayant joué des tours, mon égo va en prendre un coup...

Dans ce document très instructif, nous pouvons redécouvrir trois lignes directrices qui devraient guider la politique provinciale. Trois lignes directrices définies au travers du redéploiement, de la solidarité et de la proximité.

Des lignes directrices qui ne sont autre chose que des concepts qui devraient plutôt être des valeurs fondamentales de l'action menée.

Un travail intéressant que de définir des valeurs qui vont identifier une Institution quelle qu'elle soit mais encore faut-il

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

y mettre du contenu. En effet, chaque critère énoncé se doit d'avoir une déclinaison spécifique à notre Institution.

C'est là en partie que le bât blesse car il n'identifie pas notre Institution mais bien simplement une idée générale. Que met-on « provincialement » comme contenu dans les termes énoncés ?

Nous avons des actions que nous pouvons mettre dans un type ou dans un autre mais comment chaque terme se décline-t-il au niveau provincial, comment peut-on penser que lorsque le terme « proximité », par exemple, est énoncé, il faut penser immédiatement à notre Institution ? Ce que ferait inmanquablement une valeur identitaire comme peut l'être actuellement par exemple le terme d'ensemblier. Les idées maîtresses dont vous faites référence sont donc bien, encore, à l'état d'idées et non encore de valeurs qui seraient de nature à identifier clairement notre action.

A la lecture de ce document, nous constatons que les choses avancées et que les discours simplistes et réducteurs ont tendance à évoluer. On s'en réjouit bien entendu. En effet, il n'est plus question d'opposer des notions périmées et ridiculement vides de sens telles que les provincialistes ou non mais bien d'œuvrer ensemble dans une redéfinition d'une action appropriée à chaque niveau de pouvoir. Nous pouvons ainsi réformer les choses sans avoir le titre autoproclamé de réformateur.

Comme lors de chaque intervention vous nous abreuvez à souhait d'exemples de ce que vous faites déjà en ce domaine, je vous proposerais volontiers une nouvelle ligne directrice mais surtout une deuxième vraie valeur identitaire qui ne fait rire que ceux qui n'y comprennent rien : l'écologie.

La troisième valeur inscrite dans ce document est la supracommunalité. C'est l'avenir de notre nation mais notre province aura-t-elle le courage de sa transformation ? Aura-t-elle la capacité de son adaptabilité au monde de demain ? C'est pourtant me semble-t-il l'objectif sous-jacent de cette déclaration : ensemble et plus proche de tous. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite M. CULOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je ne sais pas si je prends du poids mais j'ai de plus en plus de mal à sortir de mon banc...

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

(Rires)

Voilà, je souhaitais dire quelques mots. D'abord, à la différence du facteur de Monsieur DEMOLIN, le mien n'a sans doute pas sonné à ma porte ou je n'étais pas là et donc je n'ai pas reçu le document dans ma boîte-aux-lettres, donc j'en ai pris connaissance fort tardivement. Il faudra que j'approfondisse sa lecture.

Mais comme le débat se faisait cet après-midi, je tenais, parce que c'est un sujet qui nous tient tous à cœur, à dire quelques mots. Tout d'abord, lorsque l'on lit le titre de l'ouvrage « La Province de Liège, pour quoi faire ? », je pense que l'on peut d'abord souligner que le cœur de la réflexion, c'est bien la Province de Liège.

La Province de Liège, c'est notre Institution, ce n'est pas une intercommunale qui dépendrait d'elle, ce n'est pas une conférence des Bourgmestres, non, c'est la Province de Liège.

Or, il me semble que, peut être par un double fait politique, l'attention des uns et des autres s'est éloignée de notre Institution pour s'orienter, d'une part vers la Région, parce que d'avantage de compétences lui sont données, parce que historiquement, elle n'était pas là et qu'elle est devenue une Institution aujourd'hui incontournable et que, d'autre part, à notre niveau, dans notre lieu de compétence, nous avons créé de nouvelles institutions qui fonctionnent certes fort bien mais qui peut être occulte le travail qui est fait aujourd'hui par notre Institution.

En clair, si l'on parle de TECTEO, si l'on parle de la SPI+, si l'on parle de la conférence des Bourgmestres de l'Arrondissement de Liège ou de Verviers ou que sais-je, ce sont des institutions qui quelque part, ont été créées au sein de ce Conseil, le cas échéant avec des participations communales qui vivent aujourd'hui bien, qui vivent même fort bien, mais qui vivent peut être tellement bien que l'on en vient à oublier quelle est l'institution qui a été à la base de leur fondement et quelle est l'institution qui, peut être demain, peut apporter des solutions concrètes aux problèmes que notre Région, que notre Province peut rencontrer aujourd'hui.

Alors, cette Institution qui est tant décriée, dont on parle tellement souvent, je me dis plus j'entends et plus j'écoute l'actualité ces derniers jours que peut être, elle pourrait nous réserver des surprises.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

En effet, dans le cadre d'une réforme de l'Etat dont on ne cesse de nous annoncer la venue, mais qui ne vient jamais, cette réforme de l'Etat va peut être permettre que l'on puisse se reposer, à nouveau, sur les Institutions les plus stables. Et notre Institution est une Institution stable.

Et dans un pays qui a un peu du mal à trouver sa voie aujourd'hui, le fait de pouvoir se reposer sur une Institution stable et le cas échéant, de créer de nouvelles politiques, de nouvelles dynamiques au départ d'une Institution stable me paraît quand même une opportunité que l'on doit saisir.

Mais pour la saisir, il faut montrer que nous sommes prêts à assumer de nouvelles missions, que nous sommes prêts à changer l'image que nous donnons de nous même et que nous sommes prêts à changer la manière, peut être, dont on va gérer la Province dans les prochaines années.

Car, si j'ai bien lu que la satisfaction des mandataires communaux était grande et, évidemment, nous pouvons tous en être fiers, à l'égard de notre Institution, je crois aussi qu'il y a chez ces mêmes mandataires dont nous sommes pour la plupart tous parties, une grande méconnaissance quand on ne siège pas au sein de cette Assemblée, du travail qui est fait au sein de ce Conseil, une grande méconnaissance de ce que la Province peut en fait apporter.

Et donc, je pense et je crois vraiment que nous avons tout à gagner à rendre cette Institution, et ce Conseil, en particulier pour politique, plus politique au sens noble du terme. Je n'entends pas, bien évidemment, que l'on se dispute d'avantage, nous nous entendons fort bien et c'est très bien ainsi, mais je pense que l'on doit ramener de la politique du débat politique dans cette Assemblée-ci et ne pas extérioriser ce débat dans d'autres Institutions.

Ce n'est pas aux intercommunales d'être à la base d'une politique menée, ce n'est pas à la conférence des Bourgmestres de faire de la politique provinciale à la place du Conseil. Nous revient donc de rappeler que l'orientation politique à donner c'est ici qu'il faut la donner et c'est d'autres, ensuite, qui la mettent en œuvre.

Donc, moi je fais partie avec beaucoup de plaisir de Conseils d'administration d'Intercommunales, certes, c'est le cas de tout le monde, mais il faut aussi rappeler que la politique, c'est d'abord dans les Assemblées d'élus directs qu'on la mène. Cette Assemblée, jusqu'à preuve du contraire, est une Assemblée d'élus directs, il

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

faut donc refaire davantage de politique et en faisant d'avantage de politique, je pense que l'on pourra être plus entendus dans des matières qui nous tiennent extrêmement fort à cœur.

Alors, pour cela et de manière assez concrète, quelques pistes peut être.

Il y a un travail en cours et qui me tient particulièrement à cœur c'est la réforme du Règlement d'Ordre Intérieur. Ce n'est pas le débat ni le moment d'en parler aujourd'hui mais c'est quelque chose qui est important dans le cadre de la dynamisation des débats, dans le cadre vraiment d'un travail qui a pour objet de donner une autre image de nous, je pense qu'il faut aller au bout de ce travail et qu'il faudra des résultats très concrets qui en sortent.

C'est aussi poursuivre le débat sur les compétences que nous devons nous approprier, sur les compétences que nous devons exercer au sein de cette Institution. Et pour poursuivre ce débat, il ne suffira pas d'en parler une ou deux fois, il faut, à mon avis organiser les travaux de manière à pouvoir constituer une sorte de fil rouge et accompagner les différentes réformes si réformes il y a.

Je lance une idée, à charge pour celui ou celle qui veut la partager de le faire, mais il y a dans notre Règlement d'Ordre Intérieur pour le moment la possibilité de créer des Commissions spéciales, moi je pense qu'une Commission spéciale pourrait être créée pour accompagner une réflexion sur la reformulation de nos compétences, ça me paraîtrait de nature d'ailleurs, à préparer un Conseil thématique que Monsieur le Député - Président a annoncé tout à l'heure. Je pense que nous aurions tout à gagner de préparer ce débat-là.

Enfin, il me semble que dans les compétences, nous devons et j'avais déjà entendu Monsieur MOTTARD en parler quand il nous faisait rapport des travaux de l'Association des Provinces Wallonnes, il y a dans les compétences provinciales sans doute des compétences qu'il va un jour falloir abandonner mais il y a un corolaire nécessaire à celui-là c'est qu'il y a des compétences qu'il va falloir nous battre pour acquérir.

Parce que la Belgique a évolué, parce que la Province d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier et parce que les enjeux de demain, au niveau de notre Province, vont j'en suis persuadé rendre indispensable l'adoption de politique à l'échelle de la Province.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

Et je pense vraiment et je l'ai déjà souvent dit, que des politiques en matière de transport, en matière de mobilité, en matière d'aménagement du territoire, en matière de commerce, en matière de tourisme, ce que l'on fait déjà, vont avoir, dans les années à venir, une importance toujours plus grande, toujours plus intense.

Lorsque, actuellement, un Ministre Wallon fait le tour de certains Conseils communaux pour présenter un projet ou pour recueillir des informations sur le tracé du tram, il me semble qu'il serait important, qu'il serait peut être opportun pour notre Conseil, d'être aussi sollicité.

Je ne dis pas que nous allons financer le tram à Liège, actuellement manifestement nous n'en avons pas les moyens, mais si la Province de Liège demain ne dit pas que lorsque l'on parle du tram ou lorsque l'on parle de politique de transport, de mobilité, nous avons un rôle à jouer, nous avons des réponses, nous avons des avis à donner, j'ai vraiment peur que demain, on nous ne nous consulte plus sur des questions existentielles.

Or, la communauté urbaine de demain, dans une métropole comme celle que l'on voudrait que Liège soit, une communauté urbaine, une métropole européenne, c'est une métropole qui pense à l'aménagement de son territoire, c'est une métropole qui, demain, règle les questions de mobilité et d'aménagement du territoire. C'est essentiel, toutes les communautés urbaines, toutes les métropoles européennes ont vraiment, se sont saisies de ces questions et aujourd'hui, les œuvrent. Liège doit faire cela, nous en avons l'opportunité, nous devons consacrer les moyens nécessaires pour embrasser ces politiques vraiment de manière vigoureuse et je trouve que le travail qui a été entamé par l'excellent ouvrage qui nous a été remis et bien pourrait vraiment être continué dans une perspective telle que celle-là.

Abandonnons ce que un jour, nous pensons pourra être abandonné mais surtout, battons-nous pour acquérir ce qui demain fera que Liège deviendra une grande métropole avec un Conseil, avec des élus directs, c'est-à-dire le nôtre. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne la parole à M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes Chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

Mon intervention de cet après-midi ne porte que sur la méthodologie. Après un premier examen du document qui nous a été distribué, après un examen des documents budgétaires au sein de notre groupe, nous avons considéré plus pratique et plus rationnel que nous évoquions ces questions en parallèle à notre positionnement sur une série de thématiques reprises dans les documents budgétaires et je ferai la synthèse de ces interventions, je ferai notamment la synthèse de l'intervention jeudi après-midi.

Ce message simplement pour que vous compreniez que notre silence de cet après-midi n'est pas un silence boudeur mais mieux préparateur pour demain.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous reconnais bien là Monsieur le Conseiller provincial. Mme MICHAUX. Vous avez la parole Chère Josette.

Mme MICHAUX, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Présidente. Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.

La petite histoire que je souhaite vous raconter aujourd'hui ne commence par le traditionnel « il était une fois » et pour cause, ceci n'est pas un conte de fées.

Le 15 octobre 1985, j'entrais pour la première fois dans cette magnifique salle du Palais provincial où j'allais prêter serment sans savoir à l'époque que 25 ans plus tard, je serais à la tribune pour évoquer devant vous les réflexions que m'a inspiré ce 25^{ème} anniversaire.

Le regard jeté en arrière sur ce quart de siècle passé sur les bancs du Conseil me permet de mieux évaluer l'évolution qu'a vécue notre Institution et de mieux mesurer les efforts fournis pour lui ôter cette image désuète qui lui colle à la peau ; la rendre plus performante ; la moderniser pour coller le mieux possible à la réalité du terrain et du moment ; développer plus encore la solidarité ; intensifier la proximité ; mieux répondre aux besoins et aux demandes des citoyens qui nous représentons ; épauler efficacement le redéploiement économique de notre territoire.

Bref, créer et mettre en place les outils nécessaires à la mise en œuvre des décisions prises, mais aussi le faire savoir.

Je parlais d'anniversaire, j'évoquerais également celui de la SPI+, Service qui illustre, on ne peut mieux, la création d'outils performants mis en place par notre Institution pour le redéploiement économique de la région.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

Je ne doute pas que Monsieur le Député nous en dise un peu plus à ce sujet.

Si je parle de redéploiement économique, c'est aussi pour évoquer le besoin primordial de la création d'emplois sur le territoire de notre province.

Heureusement, à ce propos, notre Institution ne néglige aucun des domaines qui favorisent la création d'emplois.

Deux exemples parmi d'autres : l'agriculture, nous connaissons les difficultés de ce département. Sans le soutien apporté par nos services spécifiques et adaptés, nos agriculteurs se sentiraient bien seuls pour fournir les efforts nécessaires à une reconversion et/ou diversification seules susceptibles de générer un développement économique agricole sur le territoire de notre province.

Deuxièmement, le tourisme, département pour lequel nous avons investi beaucoup et investissons toujours. Ne dit-on pas « On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre ».

Il a donc fallu investir dans le patrimoine : achats et/ou rénovations de bâtiments et sites susceptibles d'attirer les touristes.

Investissements effectués à nos charges ou en partenariat souhaité par des pouvoirs locaux dans l'impossibilité de mener à bien des projets importants.

Nous pouvons être fiers, je pense que le résultat est à la hauteur de nos efforts. Ici aussi, je sais que Monsieur le Député en charge du tourisme vous en parlera mieux que moi.

Je pensais aussi aux services de proximité mis à la disposition de nos concitoyens dans le domaine social et médical, domaine dans lequel nous étions des précurseurs.

Rassurez-vous, je ne vais pas évoquer toutes les actions menées par l'Institution provinciale tout au long de ces 25 années passées sur les bancs du Conseil, ça serait beaucoup trop long et ennuyeux.

Je dirai simplement aux membres du Collège que j'ai apprécié beaucoup le contenu de la note de Politique générale qui contient bien sûr bon nombre d'axes prioritaires.

Tout ça paraît très bien me direz-vous ?

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

En effet, que demander de mieux qu'un bilan positif pour fêter un anniversaire ? Mais, car il y a un mais qui m'empêche d'exprimer pleinement ma joie que me procure ce jubilé.

Ce « mais », c'est l'incertitude dans laquelle nous sommes actuellement quant au sort des Provinces et à leur avenir.

Je sais que dans cette Assemblée, il en est qui ne partage pas mes appréhensions, ils ont tort. Je n'ai pas choisi les exemples que j'ai cités par hasard.

Les domaines évoqués ne peuvent continuer à se développer harmonieusement et efficacement qu'avec une approche de proximité dont notre Institution, seul pouvoir intermédiaire capable d'assumer des missions telles que celles évoquées, dans de bonnes conditions.

Que nouveau développement pour la SPI+, pour le tourisme ? Qui gèrera au mieux les besoins spécifiques de nos concitoyens ? Quel avenir pour notre patrimoine ? Il y a parfois de quoi s'inquiéter quand on voit dans quel état de dégradation est le bâtiment voisin.

Je demande donc au Collège : avez-vous de nouveaux éléments à nous communiquer quant à l'avenir des Provinces ? Si elles sont maintenues, mis à part la modification du nombre de Conseillers, avez-vous d'autres informations au niveau des matières dont nous garderions la responsabilité et/ou qui nous seraient à coup sûr enlevées ? Peut-être avez-vous quelques petits secrets à nous communiquer, ça nous ferait plaisir je pense.

Après ces réflexions, j'espère que les réponses apportées permettront que mon 25^{ème} anniversaire de Conseillère provinciale ne soit pas entaché de morosité. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite Mme BUDINGER. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BUDINGER, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

La réflexion menée par notre Conseil provincial « La Province pour quoi faire ? », gros point d'interrogation, prend une dimension politique toute particulière lorsqu'on aborde le dossier de la Culture.

Quand on sait que toutes les actions provinciales en ce domaine contribuent à favoriser la connaissance et l'épanouissement culturel des citoyens, de l'enfance à l'âge adulte.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

Alors, si les inégalités sociales de notre région sont bien réelles quant au niveau de vie au quotidien de nos populations, les inégalités culturelles pénalisent, me semble-t-il encore plus les personnes touchées, qu'elles soient jeunes, adultes ou plus âgées.

Dès lors, se pose la question de la solidarité territoriale culturelle et donc, du rôle primordiale d'une Province dans ce domaine en particulier.

La réponse politique immédiate, nous allons en discuter dans les prochains jours, au travers du budget 2011 qui nous est présenté. Toutefois, ne pensez-vous pas que le département Culture a des missions bien spécifiques à mener ? Quelles sont alors les pistes de réflexion sur lesquelles vous travaillez parmi les différents métiers du département ?

Et je dirai cela pour faire en sorte que la Culture soit plus que jamais un passeport pour la paix et l'harmonie entre les différents groupes ethniques, linguistiques, philosophiques ou encore socioéconomiques.

Je vous remercie des réponses que vous nous apporterez.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite M. LEMMENS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. LEMMENS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

A mon tour d'aborder un autre aspect de ce rapport qui est l'aspect des Sports.

Je relaye ici la position de mon groupe. Nous avons été surpris par le volume du chapitre relatif au sport. Non pas que nous n'en connaissions pas le contenu mais le fait d'en établir une liste exhaustive démontre en fait l'impact et l'originalité de la politique menée par la Province de Liège en matière de sport.

Pour rappel, Service des Sports, Académie des Sports, Complexe provincial de Naimette-Xhovémont, piste cycliste d'Alleur, Centre d'entraînement et de formation de haut niveau de football, Centre de tennis de Huy, Centre de formation de tennis de table à Blegny, Maison des Sports.

Comme vous le constatez, beaucoup d'outils performants, des pôles attractifs pour les jeunes dans des matières sportives toutes différentes puisqu'on balaye pratiquement tout l'éventail de sports

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

potentiels de haut niveau. On ne peut évidemment que s'en réjouir.

Il faut aussi citer ici les nombreux partenariats qui sont mis en place par la Province, partenariats avec les Communes et en tant que mandataire d'une Commune qui aura bientôt la chance de posséder des terrains de football synthétiques en collaboration avec la Province de Liège, on ne peut évidemment que s'en réjouir.

Enfin, dernier élément que nous avons relevé, c'est une série d'événements importants à vocation internationale, comme le Tour, le Giro et la Vuelta, qui sont autant d'éléments qui mettent en valeur notre Institution.

Je me permettrai aussi peut être, comme ma collègue, de poser une question au Député, à savoir si celui-ci pourrait relayer à la tribune ici peut être une série de projets qu'il a dans ses cartons, nous en avons déjà eu un certain écho via le budget bien évidemment mais peut être y a-t-il encore autre chose pour un avenir peut être plus lointain auquel il songe.

Enfin, dernière remarque, elle est à titre personnel, c'est vrai que ce rapport est très volumineux, je m'étonne de la faiblesse aussi des réponses des Conseillers de certaines Communes dont la mienne, je dois bien vous l'avouer puisque nous n'avons été que trois à répondre sur dix-sept, c'est à la fois inquiétant et peut être une information importante que je dois relayer ici, bien que la Province ait été présente à 50 mètres de la Maison Communale avec son Village il y a 6 mois, on constate parfois une absence de réaction de la part d'un certain nombre de Conseillers.

Je ne peux que m'en excuser même si je ne suis que très partiellement responsable, ayant relayé l'information autant que faire ce pouvait près d'eux. Voilà, je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite M. FOCCROULLE. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. FOCCROULLE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Je voudrais en ce qui me concerne me concentrer sur les relations entre la Province et les Communes.

Dans les politiques que mène actuellement la Province de Liège en matière de soutien aux Communes, il faut principalement retenir,

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

vous le savez, les marchés conjoints, l'assistance technique, la cartographie et plus récemment encore les sanctions administratives.

Vous le savez aussi, l'information et le conseil en matière d'énergie, la rédaction de cahier des charges, l'entretien du Ravel, le soutien à l'élaboration de dossiers européens sont autant de domaines dans lesquels la Déclaration de politique régionale, de la Région wallonne, envisageait de voir la Province jouer un rôle majeur.

C'est dire si l'on peut d'ores et déjà considérer que le soutien aux Communes est de facto un axe non seulement pluridisciplinaire mais aussi prioritaire de l'action provinciale qui mérite d'être développé. Des propositions peuvent d'ailleurs être formulées en ce sens.

C'est ainsi que le Service provincial des marchés publics ainsi que le Service juridique devraient peut-être voir leur mission de conseil étendue aux services communaux avec lesquels des réunions de travail devraient pouvoir être organisées afin de mieux cerner les besoins, de mettre en place une collaboration optimale.

La mise en commun de documents entre pouvoirs locaux devrait également être favorisée au travers de la gestion des dossiers par des outils informatiques permettant la constitution d'une base de données documentaire étendue.

En ce qui concerne la compétence acquise par les Services techniques provinciaux relative à l'information et au conseil en matière d'énergie, devrait pouvoir être développée sur base de l'expérience déjà acquise par eux et des outils mis en place, pour offrir aux pouvoirs locaux une assistance pour la gestion optimale de leur patrimoine.

Pour l'élaboration des dossiers européens, il est clair que cette compétence en cours de développement dans les services provinciaux devrait pouvoir être rendue accessible également aux pouvoirs locaux, sachant que le service des relations extérieures sera probablement recentré à l'avenir sur les relations intereuropéennes.

Dans le même ordre d'idées, le Service de médiation qu'il est envisagé de créer au niveau provincial pourrait voir sa mission étendue aux conflits rencontrés par les citoyens dans les Communes et être mis au service de celles-ci.

L'entretien du Ravel est aussi une mission intéressante à

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

approfondir parce que la Province, semble-t-il, pourrait être capable de gérer et il conviendrait d'ailleurs de cerner, exactement, la portée de son action afin d'en mesurer la charge financière, mais pourrait représenter une réponse adéquate aux besoins communaux.

Il est donc clair que le soutien aux Communes constitue dans toute la transversalité qu'il faut revêtir pour toutes nos Communes de la Province, un axe prioritaire d'action de la Province de Liège.

Elle est et a toujours été partenaire des Communes et c'est peut être une belle occasion d'actualiser ses relations avec celles-ci.

Je terminerais en soulignant que l'initiative que la Province a prise, « la Province de Liège pour quoi faire ? » était destinée, justement à nos Communes qui composent la province.

L'organisation de Collèges communaux avec la présence du Collège provincial a été intéressante à plus d'un titre au début de la législature ainsi que la mise sur pied de la coordination provinciale des Pouvoirs locaux ont apporté toute leur raison d'être.

Je pense qu'il s'agit donc là d'une belle opportunité dans la reconfiguration et surtout l'optimisation de relations au niveau des Pouvoirs locaux et à l'échelle de notre province, il s'agirait d'approfondir et à l'occasion du débat institutionnel, de mettre sur la table et d'approfondir sous les différents angles que je viens d'évoquer. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Ceci ne clôture pas un dossier. Nous prenons acte des différents intervenants. Monsieur le Député vous ne répondez pas aujourd'hui, je suppose que nous avons pris acte.

Je vous propose, en fonction de l'heure, nous allons procéder à présent à l'ouverture des dossiers relatifs au compte 2009 et au dossier budgétaire 2011.

Document 10-11/001 : Arrêté des comptes relatifs à l'exercice 2009

Document 10-11/002 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2011.

Document 09-10/003 : Projet de budget des recettes et des dépenses provinciales pour l'année 2011.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

Document 10-11/004 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires en 2011 - 1^{ère} série.

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Les points 8, 9, 10 et 11 de l'ordre du jour (document 10-11/001 - 10-11/002 - 10-11/003 et 10-11/004) ont été regroupés. Ils ont été soumis à l'examen de la septième Commission, j'invite les rapporteurs respectifs à nous en faire connaître les conclusions, à savoir M. Jean-Claude JADOT pour le document 10-11/001. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente, chers Collègues.

Notre septième Commission a examiné ce lundi 18 octobre le compte budgétaire, compte de résultats et bilan de l'année 2009 de notre Institution.

La première question relative à ce compte est émise par une Conseillère qui s'inquiète de l'absence de droits constatés à l'article 552/42201 plan local pour l'emploi.

A cette interrogation, il a été répondu qu'en cours d'année, ce subside qui était encaissé via les intercommunales a été, suite à une décision de la Région wallon, perçue par le biais d'une augmentation des points APE.

Un autre mandataire souhaite quant à lui avoir des explications quant aux différences importantes entre les montants prévus au budget et les montants réellement perçus pour les articles suivants :

000/751010 « Intérêts créditeurs sur comptes bancaires ». Pour cet article, la différence s'explique par un changement de la méthode de placement de la trésorerie excédentaire. Actuellement, on utilise des livrets d'épargne et les intérêts ont été encaissés le 1^{er} janvier. Ils apparaîtront donc dans le compte 2010.

026/701400 « Compensation de la forfaitisation des réductions au précompte immobilier ». C'est un article particulièrement difficile à prévoir et a été acté uniquement ce qui a été enrôlé, donc ristourné vers la Région.

Au niveau de l'article 026/701500 « Compensation sur la taxe industrielle compensatoire », cette taxe a été supprimée par la Région wallonne. Le budget 2009 ayant été établi avant d'avoir

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

reçu la circulaire budgétaire de la Région, un montant avait été prévu. Il est souligné à cette occasion que cette année encore, la Région a transmis cette circulaire il y a quelques jours à peine, or, nous devons voter le budget en octobre celui-ci a donc été réalisé avant cette réception.

L'article 040/701120 « Centimes additionnels au précompte immobilier ». La prévision budgétaire est calculée en fonction de critères imposés par le biais d'un calcul purement théorique.

Or, on doit constater ce que l'on a réellement perçu dans l'exercice. On dépend donc de la vitesse d'enrôlement et de perception du SPF Finances. En 2009, on a encaissé environ 5.000.000 € en plus que prévu. Probablement des montants de 2008 non encaissés qui ont été versés en 2009.

L'article 104/742500 « Quotes-parts et autres produits en matière de pension ». Il s'agit ici d'un pourcentage versé par les membres de l'administration au profit de la CVO. Il y a donc moins de personnes qui ont été amenées à cotiser.

L'article 104/742172 « Contribution du fonds des pensions aux compléments de pension ». Ici, il s'agit d'un article recettes/dépenses qui concerne les avantages statutaires concédés à d'anciens agents à charge de la Province.

L'article 621/740051 « Subsidés européens ». Cet article est relatif au projet ENERBIOM. Celui-ci a pris du retard dans sa réalisation. Les droits constatés sont repris sur base de déclarations de créances reçues. On a donc les recettes de ce que l'on a dépensé.

L'article 0009/90001 et suivants « Crédit destiné à pallier par voie de transfert les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de personnel ». Il est précisé qu'au niveau des articles 009, aucune imputation ne peut être faite, il s'agit uniquement de transfert.

Et enfin, l'article 735/613026 « Remploi des fonds sociaux européens pour les CEFA (Centre d'Enseignement et de Formation en Alternance). Comme le dit le libellé de cet article, il s'agit donc d'un article également de recettes/dépenses. Au départ, on prévoit un montant suffisamment important. Le principe étant que plus on rentre de dossiers, plus les subsides suivent et donc ont été actés les montants reçus.

Après cet article, plus aucune question n'a été posée et

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

notre Commission a adopté le compte par 9 voix pour et 4 abstentions. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent M. Alain DEFAYS pour le document 10-11/002. Vous avez la parole Monsieur DEFAYS.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, Chers Collègues.

Le rapport touche donc au dossier 10-11/002, relatif aux taxes provinciales.

Un Commissaire du groupe ECOLO fait remarquer que son groupe vote toujours de manière différente concernant la taxe en faveur des actions provinciales pour l'environnement car, explique-t-il, une taxe à ses yeux ne doit pas dire à quoi elle va servir et à cette question, depuis qu'il l'a pose, il n'a jamais obtenu de réponse.

A sa question cependant, tant l'Administration que le Député, font remarquer qu'il est en ainsi depuis 1981, on a sans doute voulu montrer à l'époque montrer à quoi cette taxe allait servir. De plus, son montant est inchangé depuis 1981.

Deuxième question, question suivante c'est de connaître la liste d'actions menées avec le montant de cette taxe. La réponse fait apparaître que les actions sont très diverses, allant du démergement en passant par la qualité de la vie, le covoiturage, les parkings de dissuasion etc. La définition de la taxe est d'ailleurs notifiée sur l'avertissement extrait de rôle.

Enfin, dernière remarque ou réflexion du même Commissaire qui insiste en expliquant que de manière à compter les arguments des récalcitrants à cette taxe, il conviendrait de mieux montrer sa raison d'être et sa pertinence. A quoi, le Député répond en disant qu'il partage ce point de vue, qu'il est toujours préférable d'être didactique, ce qui fait que « Liège notre Province » va sans doute prévoir une présentation du budget par grands secteurs ainsi qu'une explication de la fiscalité.

Sur base de quoi, votre septième Commission vous propose par 9 voix pour et 4 abstentions d'adopter lesdits projets de résolutions annexés au rapport du Collège provincial et relatifs à la perception des taxes provinciales pour l'année 2011.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent Madame Denise BARCHY pour le document 10-11/003. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BARCHY, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Greffière, Chers Collègues.

La septième Commission s'est réunie le 6 et le 18 octobre pour examiner le projet de budget 2011.

Le 6 octobre, Monsieur le Député présente le budget. Celui-ci est élaboré dans un contexte difficile où la crise joue un rôle, où les Pouvoirs publics sont confrontés à la dure réalité du paiement des pensions. La réforme est attendue avec crainte car elle aura un impact colossal pour les budgets des Pouvoirs locaux.

Pour rappel, notre Province participe déjà et depuis longtemps à la relance économique par la suppression de 15 taxes, la stabilité des centimes additionnels et des autres taxes et le renforcement de la cohésion sociale.

Le budget ordinaire présente un léger mali à l'exercice propre, bien contrôlé. Les recettes les plus importantes sont celles de transfert : 218.838.516 €. Par rapport à 2010, les recettes évoluent à la hausse de 2,03 %.

Les centimes additionnels au précompte immobilier représentent 51,99 % des recettes. Les compensations de la Région wallonne sont très minimes, seulement 1,72%.

La Province de Liège fait preuve de créativité, elle fait de bons placements et la trésorerie est positive depuis 2 ans. Elle participe au holding communal et a créé une cellule de travail dont le but est de rechercher les subventions les plus intéressantes.

Il est utile de signaler qu'à la Province, les factures sont payées avec un délai réduit, ce qui est important pour les petites PME et les entreprises.

Les recettes de prestations augmentent de 4,19 % et sont de 43.342.727 €. Elles découlent surtout des activités hospitalières, surtout Lierneux. S'il y a une petite augmentation des prestations, c'est dans des services qui ne touchent pas trop le citoyen.

Depuis la rentrée scolaire, nous appliquons intégralement le

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

décret « démocratisation » de l'enseignement en allant même un peu plus loin. Tout ceci dans un souci de proximité avec nos habitants.

Les recettes de dettes représentent 3,17 % des recettes ordinaires. Il y a une légère diminution liée à la diminution des taux d'intérêts à court terme, à la perte des dividendes Dexia mais l'opération de recapitalisation du holding communal génère de nouvelles recettes.

Passons maintenant aux dépenses qui augmentent globalement de 2,10 % par rapport à 2010. Les plus importantes sont celles du personnel, 65,36 %. Ces dépenses ont été influencées par un premier alignement de la prime de fin d'année sur le fédéral, la revalorisation du pécule de vacances des enseignants et des agents non subventionnés dans l'enseignement et par une indexation des salaires au 1^{er} octobre.

Pour les pensions, il y a une augmentation de 2,5 % des cotisations à l'ONSS. Nous arrivons à 37 % de cotisations. Pour une couverture totale, il faudrait atteindre 48 %. Le Service fédéral préconise de relever le taux des cotisations de 3 %. Pour notre Province, on arriverait ainsi à 40 %. Ce qui représente des sommes énormes, nous payons plus de 3.000 pensionnés et 1 % d'augmentation représente 730.000 €. Il n'est évidemment pas question de licencier du personnel mais une gestion dynamique, créative et efficace est mise en place pour optimiser les services.

Les dépenses de fonctionnement restent stables. L'évolution résulte notamment de l'augmentation générale du coût de la vie, de dépenses obligatoires tel le décret de démocratisation de l'enseignement et du développement de projets subsidiés mais pour lesquels un préfinancement provincial est nécessaire.

On prévoit aussi une amélioration de la qualité de l'enseignement dans des filières porteuses d'emploi, le subventionnement d'un colloque important de la SPI+ sur l'intelligence territoriale. Des rencontres du Collège provincial avec les communes, il ressort que celles-ci sont désireuses d'une action provinciale pour, par exemple, réaliser des marchés communes, avoir des conseils juridiques. La Province va y répondre favorablement.

Les dépenses de dettes sont en diminution. Le programme des billets de trésorerie permet à la Province de se financer de manière avantageuse. La volonté du Collège est de réduire

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

l'endettement. Les dépenses de transfert sont contrôlées au maximum. Le Collège souhaite développer les secteurs d'activités nécessaires aux citoyens tels un soutien aux apiculteurs, un soutien aux activités culturelles qui seraient initiées par des opérateurs culturels ou des pouvoirs locaux. Les Communes souhaitent une aide dans le domaine de la culture.

Les dépenses en faveur des cultes ou des communautés philosophiques non confessionnelles deviennent importantes. Pour le culte islamique, la Province a reçu les documents et budgets de 7 mosquées sur 12 et a émis un avis favorable pour 2.

En résumé, pour le budget ordinaire, la Province respecte les recommandations de la Région wallonne, a maîtrisé l'équilibre budgétaire et privilégié le bien-être des citoyens.

Les recettes sont de 270.759.047,50 €, les dépenses : 271.092.134,69 €. Le mali à l'exercice à l'exercice propre est de 333.087,19 €.

Le budget extraordinaire. Il est de 35.508.022 €, dont 6.100.289 € de subsides. Le reste représente la part provinciale. Il prévoit de grandes réalisations, des travaux importants, par exemple à la Maison de la Formation, la construction d'un bâtiment scolaire pour le sport-étude, 3 terrains multisports à Huy, la création d'un terrain en revêtement synthétique au CREF de Blegny, un subside extraordinaire pour les calamités venant compléter celui prévu aussi au budget ordinaire, la création de parking commun avec les Communes, des travaux de prévention dans les bâtiments sans oublier le nouveau bateau-école, unique en Wallonie.

Une part importante du budget extraordinaire, près de la moitié, est consacrée à l'enseignement, l'Institution de la Formation et l'Administration générale.

Tous ces investissements sont financés par des recettes de dettes, des recettes de transferts et 26 % de prélèvements.

En conclusion générale, rappelons que c'est l'avant-dernier budget de la législature et il est sans augmentation de la fiscalité.

C'est un budget ambitieux en faveur des citoyens et des agents provinciaux et conforme à ce qui était prévu dans le Plan Stratégique de Gouvernance Budgétaire. La dette est en diminution chaque année et il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

Monsieur le Député remercie chaleureusement tous ses collaborateurs et les agents provinciaux qui travaillent assidûment et font preuve de créativité et de compétence dans leur travail. J'en profite aussi pour les remercier pour leur gentillesse et leur disponibilité.

Il y a une petite discussion générale qui a suivi avec peu de questions.

Un Commissaire demande si l'appellation « Intervention pour les communautés philosophiques non confessionnelles » désigne bien la laïcité. Oui, la Province intervient pour la laïcité organisée, l'institution laïcité.

Un autre Commissaire constate avec satisfaction que ce budget est moins pessimiste que ce qui était annoncé par l'étude du CIRIEC en 2007 et s'interroge sur la valeur ou le réalisme de cette étude.

L'étude était très sérieuse et réalisait une photo à un moment donné : voilà ce qui va arriver si vous ne changez rien. Entre-temps, il y a eu la réforme de la Constitution qui modifie et le pouvoir fiscal des Provinces et la définition des axes prioritaires de compétence de chaque Province, le danger de la réforme des pensions, la reprise de l'inflation, la croissance exponentielle des dépenses du culte islamique.

Mais la Province de Liège a réagi immédiatement, a pris des mesures et mis des balises tant au niveau des dépenses que des recettes dans le but d'atteindre une situation saine d'ici 2012. Tout ce travail porte ses fruits d'où l'importance des termes Créativité, Réactivité, Proximité et Stabilité.

Le 18 octobre, la septième Commission prend connaissance des rapports des différentes Commissions pour l'examen des dossiers qui les concernent. Il n'y a pas d'amendement proposé.

Un Commissaire demande l'explication d'un terme repris dans le rapport de la quatrième Commission. On y parle d'un article « pot commun ». Dans le jargon des agents, il désigne un article où tous les Services peuvent recourir pour acheter des fournitures par exemple.

Concernant le projet lui-même, il y a peu de questions. Un Commissaire regrette les changements de dénomination ou d'affectation. Il y en a chaque année, des articles qui changent de nom ou qui sont repris sous un autre libellé. Cela rend la

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

lecture du budget plus difficile. Monsieur le Député répond que cela a pourtant été fait dans un souci de cohérence suite à l'adoption d'un nouveau cadre. Les Commissaires en ont été informés. C'est pour donner une lecture plus précise, plus transparente.

Une autre question porte sur la rubrique « Assurances » dans les Recettes Extraordinaires de Transferts. Il y a une grande différence entre les droits constatés 2009 et l'inscription aux budgets 2010 et 2011.

En effet, cet article est toujours bien approvisionné car il prévoit d'indemnisation des sinistres aux bâtiments provinciaux. La dépense est difficile à prévoir. En effet, on ne sait pas ce qu'il peut se passer, des incendies, des catastrophes.

Le même Commissaire constate que les prêts pour le fonctionnement restent stables alors que le coût de la vie augmente. Monsieur le Député répond que le Plan Stratégique de Gouvernance Budgétaire fixe des balises acceptables pour les Dépenses. Les dépenses de fonctionnement varient selon le coût de la vie mais la gestion des marchés de fourniture de bureau, achats de vêtements de travail, gestion des stocks a été modifiée. On réalise des contrats globaux par exemple pour le lavage des vitres. Ce qui permet d'avoir un prix plus avantageux.

Enfin, un dernier Commissaire constate que nous disposons de la liste des dossiers qui sont transférés à l'avocat pour 2009 mais pas la liste des dossiers litigieux non encore passés au contentieux. Cette dépense est-elle provisionnée ? Peut-on avoir cette liste ?

Non, il n'y a pas une provision pour les litiges potentiels mais bien une provision pour charges et risques. Il n'est pas prévu d'établir cette liste.

La circulaire budgétaire recommande de joindre au budget un récapitulatif du contentieux en cours ainsi qu'un descriptif de son état d'avancement afin de donner une information correcte aux Conseillers.

Le Président passe alors au vote, la septième Commission vous propose par 9 voix pour et 4 abstentions d'adopter le projet de budget pour l'année 2011.

Mes Chers Collègues, j'espère que vous ne m'en voudrez pas d'avoir accaparé votre temps mais trop résumer ne tiendrait pas

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

compte du travail des agents, des Conseillers et de Monsieur le Député. C'est mon avis. Merci.

Mme la PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite à présent Mme Lydia BLAISE pour le document 10-11/004. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Rassurez-vous je serai très brève. En fait, ce point n'a soulevé ni question ni commentaire et la Commission vous propose donc de l'adopter par 9 voix pour et 4 absentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Je vais ouvrir la discussion générale qui se poursuivra demain.

Je voudrais rappeler au nom du Député provincial Monsieur MESTREZ que si vous avez des interventions à faire, comme il est vraiment retenu par une occupation demain pour la SPI+ et sa présence, il doit prendre la parole, c'est quelque chose de très important puisque c'est le salon « Métamorphose », s'il y a une possibilité de lui poser la question, ce n'est pas lui qui se métamorphose mais il doit poser les questions aujourd'hui ou demain avant 17H00.

Voilà, l'information est passée Monsieur le Député. Donc, je prends note des intervenants pour aujourd'hui et si vous voulez pour demain.

Qui veut prendre la parole aujourd'hui ou demain ? Si vous voulez vous inscrire : M. MARLIER, Mme BINET, M. MIGNOLET, M. LUX, M. NIVARD, M. GERARD, M. DEFAYS, M. KEUL, aujourd'hui ou demain Monsieur KEUL ? Demain ? M. BASTIN.

Si j'ai bien compris, Madame BINET vous avez la parole aujourd'hui ? Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BINET, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

L'année dernière, je proposais un amendement qui concernait une campagne-propreté en province de Liège, à cette époque se déroulait la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

Cet amendement a été rejeté, soit. Pourtant, quotidiennement chacun et chacune d'entre nous constatons l'importance des dépôts

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

et rejets sauvages. Oui, l'Intercommunale INTRADEL est proactive et accorde un budget important de manière permanente à la prévention et à l'information. Oui, des initiatives locales sont mises en œuvre régulièrement. Oui, à plusieurs égards, il s'agit d'un fléau pour les Communes que vous représentez. Oui je soutiens aujourd'hui encore que la Province, alliée des Communes pourra et non pas pourrait, pourra jouer un rôle fédérateur.

Notre Province est un territoire aux paysages diversifiés, elle est une terre à préserver, oui, il est toujours essentiel de stimuler et d'inciter régulièrement à des comportements plus civiques. Non, notre Province ne sera pas une poubelle pour ceux qui y vivent et pour nos générations futures.

Dans le document de travail dont on vient beaucoup de parler, donc numéro 10-11/009, je trouve un argument bien actuel et réaliste, en lisant, en page 201 dans les remarques formulées en réponse au questionnaire envoyé précisément par la Province aux Communes, que ces dernières continuent à souhaiter : une amélioration de la collaboration avec les partenaires communaux et l'organisation d'une campagne-propreté sur le territoire provincial.

Par conséquent, je reviens vers notre Assemblée pour suggérer vivement une campagne-propreté qui comme déjà proposé, impliquerait pendant une semaine ou une quinzaine simultanément les 84 communes de notre province.

La Province, en partenariat avec celles-ci, avec l'intercommunale, prendrait en charge une part significative de la publicité auprès de tous les acteurs potentiels dans chaque Commune, les écoles, les associations, les « citoyens responsables », les personnes devant effectuer des peines alternatives..., ainsi qu'à l'organisation d'une médiatisation efficace (presse écrite et télévisée).

Mais je vous propose, en continuité avec cette opération, je de réfléchir comment mettre en œuvre une solution plus structurelle et récurrente pour l'avenir.

Je pense en effet tout comme vous, puisque l'argument nous est souvent répété, que le niveau de pouvoir qui convient le mieux pour organiser les actions adéquates est la Province, surtout pour les communes rurales ou semi-rurales.

Je propose donc un Amendement au budget ordinaire 2011 d' 1 euro, faute d'être à la barre et de pouvoir estimer plus ou moins

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

exactement la somme qui serait allouée à ce projet, à inscrire sous l'article 879/640757, libellé comme suit : « Opération - Propreté en province de Liège ».

Je formule le souhait, chers Collègues, que, cette fois, vous soutiendrez cet amendement, qui corrobore explicitement le souhait que viennent d'exprimer nos Communes. Je vous remercie.

Je peux vous donner le deuxième amendement ? Tant que j'y suis.

A l'heure actuelle, 270 km de RAVEL sillonnent les paysages de notre province.

Ces voies lentes ont été réalisées ces dernières années par la Région wallonne et c'est une excellente initiative qui va dans le sens positif par rapport à l'évolution de notre société.

Ainsi, il y a réhabilitation de voies ferrées désaffectées, possibilité de déplacements plus écologiques, sécurisation pour les utilisateurs par rapport au parc automobile énorme, occasion de maintenir une activité physique salubre et de développer un tourisme de proximité enrichissant.

Dans le cadre de la mise en place de ce réseau, des conventions ont été signées entre la Région wallonne et les communes, ces dernières s'engagent à veiller à l'entretien quotidien dudit réseau, la Région wallonne intervenant pour des travaux plus lourds.

Renseignements pris, une estimation du coût de l'entretien régulier pour 10 km de Ravel, varierait entre 140 000 euros/an somme qui me paraît personnellement fort élevée, et 50 000 euros/an.

Ceci constitue une charge importante, qui vient grever lourdement les budgets des communes, et qui a pour conséquence que seules les communes qui disposent de moyens financiers suffisants, peuvent assurer l'entretien correctement.

Nous nous trouvons donc avec un outil remarquable, mais malheureusement, globalement insuffisamment entretenu. Ce réseau demande un entretien valable, c'est une question de sécurité.

En outre, je lis à la page 199 du document précité que, « en fonction de la croissance des difficultés rencontrées les prochaines années en matière de mobilité, il est raisonnable de

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

penser que le projet de covoiturage concerne toute la Province » et là je me permets d'ajouter qu'une bonne gestion des voies lentes, dont certains tronçons pourraient passer par les parkings de covoiturage (transport multimodal), permettra également d'inciter les citoyens à choisir cette formule de déplacement en Province de Liège quand c'est possible.

Il conviendrait donc que la Province de Liège, amie des Communes, mette en place un partenariat avec la Région wallonne et les Communes afin de tendre vers une gestion quotidienne cohérente du réseau Ravel de notre Province.

La proposition que je vous sou mets maintenant, au nom de mon groupe CDH - CSP pourrait être examinée par les 7ème, 8ème et 10ème Commissions.

Je vous propose un amendement budgétaire de 100.000 euros pour l'année 2011 à inscrire à l'article 421/613711 et libellé « contribution provinciale à l'entretien du Ravel ».

Il me reste encore... Merci Madame la Présidente, c'est gentil, je ne viens pas souvent.

C'eut été le troisième amendement que j'avais formulé mais je constate avec joie en parcourant le projet de budget que la subvention octroyée à la Fédération Royale Provinciale des apiculteurs est multipliée par 10 par rapport au budget des années précédentes.

En tant que fille d'apiculteur, par ailleurs conférencier pour la Province de Liège en son temps, j'ai été particulièrement sensibilisée par ce sujet depuis mon enfance.

Je suis amenée à penser que ma suggestion transmise à votre Collège le 7 juin dernier a eu, en plus d'autres influences et réflexions sans doute, motivé le choix du Collège d'augmenter la subvention d'aide aux apiculteurs.

Dans le courrier de juin, je proposais textuellement que la Province, ayant convenu un partenariat avec les télévisions locales pourrait charger les services compétents de réaliser un clip instructif, attrayant et percutant qui passerait régulièrement à l'écran notamment dès le printemps, excusez-moi j'ai fait des vers sans en avoir l'air, je m'en rends compte maintenant.

Si un soutien à ces personnes très précieuses que sont les apiculteurs autant qu'à leurs élevages est appréciable, il me semble aussi que conscientiser un large public à la préservation non

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

seulement de ces colonies pollinisatrices mais aussi d'ailleurs du rôle de tous les insectes au niveau de la biodiversité car qui dit biodiversité dit aussi notre survie et conscientiser un large public c'est utiliser cet écran qui est si souvent regardé par les citoyens.

En effet, beaucoup de personnes confondent abeilles et guêpes, beaucoup gardent une répulsion pour des abeilles en essaimage, alors qu'obnubilées par la sauvegarde d'une jeune reine à ce moment, les ouvrières développent peu d'agressivité. Trop de personnes méconnaissent encore la nocivité des pulvérisations chimiques.

Je me proposais d'introduire un amendement au budget 2011 qu'il convient maintenant de ne pas présenter suite aux renseignements donnés par Monsieur Delré, Président de la Fédération Royale Provinciale des Apiculteurs. Cela me conforte, une petite note ici, de la pertinence de ma proposition du 7 juin et dans le fait qu'un travail de Conseiller de la minorité peut également porter des fruits, tout comme le labeur des abeilles qui permet toute fructification.

Je vous donne, et je terminerai, un aperçu du courrier de Monsieur Delré qui dit ceci : « A la suite d'une réunion au Domaine de Wégimont, il y a quelques jours, le mardi 12 octobre et à laquelle ont participé Monsieur le Député Mestrez ainsi que... il cite une série de personnes intéressées par le sujet... Les Amis de la Terre reçoivent une somme les aidant à installer un rucher à quelques centaines de mètres du Domaine de Wégimont pour y délivrer des "leçons libres" d'apiculture.

La FRPLA reçoit l'autorisation de donner des cours d'apiculture officiels sur le site dans un rucher construit par le personnel du Domaine. Elle donnera aussi des animations aux enfants des écoles présents en Classes vertes. Et enfin, c'est cette somme que j'avais vue et pour laquelle il me semblait qu'effectivement, médiatiser, faire un clip au niveau télévisuel aurait été important, donc la FRPLA me dit qu'elle reçoit 5.000 € afin de permettre la réalisation d'un spot TV mettant en valeur l'abeille autour des projets développés notamment à Wégimont, ainsi que l'organisation d'une conférence de presse dans le courant d'avril 2011 ».

Je vous remercie, Chers Collègues, d'avoir écouté cette réflexion et je suis très satisfaite effectivement de ce qui a été envisagé pour 2011.

Il me reste une petite question à poser à Monsieur le Député - Président qui n'est pas là donc je peux le faire demain ? Merci.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

Mme LA PRESIDENTE.- Oui n'est ce pas. Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite M. MARLIER. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. MARLIER, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

C'est une question pour Monsieur le Député - Président. Il n'est pas là mais je suppose qu'on lui fera passer la question.

Nous avons déjà évoqué dans cette Assemblée la Table Ronde de l'Enseignement supérieur.

Je souhaiterais à l'occasion de l'examen du budget que le Député puisse faire le point sur l'évolution du débat et nous repreciser la position de la Province de Liège.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent prendre la parole aujourd'hui ? Mme RUIZ. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme RUIZ, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.

Le groupe ECOLO propose un amendement budgétaire libellé comme suit « Création et mise en œuvre d'un Agenda 21 scolaire dans les établissements d'enseignement organisés par la Province de Liège » 1 euro.

L'Agenda 21 de la Province de Liège étant en cours d'élaboration, le groupe ECOLO souhaite déposer une nouvelle fois, et ce comme amendement budgétaire, la proposition précédente, déposée comme amendement budgétaire fin 2007 et renouvelée depuis lors en tant que proposition de résolution.

Vu la cohérence de cette proposition par rapport au travail en cours au sein du Collège provincial et des Services provinciaux, nous déposons identiquement le même texte qu'initialement.

La première partie, plus générale et dont la définition relève d'une initiative des autorités provinciales, devrait assez logiquement disparaître dès l'adoption de l'Agenda 21 de la Province de Liège par le Collège et le Conseil provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

La seconde partie, par contre, garde à nos yeux tout son sens et sa logique.

J'en rappelle le principe : complémentaiement aux dispositions émanant de l'autorité provinciale, il s'agit de donner la possibilité à chaque établissement scolaire d'élaborer des dispositions cadrant avec l'Agenda 21 provincial, en fonction de ses propres spécificités et réalités et ce, en associant, en impliquant toute l'école dans le processus et la démarche participative, renforçant par là-même, l'Agenda 21 provincial.

Bref, chaque école doit pouvoir concocter un projet collectif, qui deviendra partie intégrante de son projet d'établissement et, pour ce faire, un budget sera affecté à l'établissement par le Collège provincial, sur base de son propre projet d'Agenda 21 scolaire.

Je vous fais grâce de la lecture du texte complet que vous retrouverez bientôt sur vos bancs j'imagine. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. M. LUX. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. LUX, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Curieux comme je suis, j'ai une question. J'ai lu dans le budget la cotisation de l'Euregio Meuse-Rhin qui est de 103.000 €.

Alors, moi je me suis posé la question : quel est l'avenir de la Province de Liège dans l'Euregio, les points forts et faibles pour nous de cette Euregio ?

Je sais qu'il y a un problème un peu avec les langues et est-ce que le trilinguisme joue un rôle important dans l'Euregio ? Est-ce... C'est intéressant pour l'Euregio en principe, où est-ce qu'on va avec l'Euregio ?

Ca c'est la question. Je ne sais pas si j'aurais une réponse mais bon, on va voir ça.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. J'invite M. NIVARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. NIVARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

Mon intervention porte sur les voiries provinciales et plus particulièrement sur l'entretien de ses 17 km, donc 5 km pour le secteur de Hannut et 12 km pour le tronçon Ans - Glons, pour lequel cette année encore un montant de 120.000 € est inscrit au budget ordinaire. Ce montant correspond d'ailleurs exactement à ceux de 2009 et 2010.

Dans la note de politique générale du collège provincial pour le budget 2011, en page 11, vous annoncez des investissements pour l'entretien des derniers 17 km de voiries provinciales avec l'inscription d'un montant de 130.000 € pour assurer la sécurité des usagers.

En clair, ces 130.000 € ne concernent pas l'entretien général de la voirie, mais correspondent ni plus ni moins à des travaux d'élargissement et d'amélioration de la voirie provinciale à Hannut, montant repris au service extraordinaire du projet de budget 2011. Il s'agit donc ici de travaux ponctuels, qui ne relèvent pas de l'entretien général des 17 km de voiries provinciales.

Pour ce qui me concerne, je souhaite une fois de plus revenir sur la problématique du manque d'entretien et donc du manque de moyens affectés à l'entretien des 17 km de voiries provinciales et plus particulièrement le tronçon Ans - Glons, qui est dans un état d'abandon important.

Par rapport à mon intervention de mars dernier au cours de laquelle je vous faisais part de cet état déplorable de la voirie, peu de choses ont été améliorées ou modifiées.

La voirie laisse encore apparaître de nombreux nids de poule, la signalisation est déficiente, les marquages routiers sont quasiment tous disparus, on ne distingue toujours pas les emplacements prévus pour le stationnement des voitures ou les arrêts de bus...

Cependant, en réponse à mon intervention du 24 mars dernier, le Député provincial me disiez que les Services techniques provinciaux réalisaient un inventaire précis de tous les désordres des voiries provinciales afin de les quantifier, de les estimer budgétairement et d'y remédier en priorité.

Il était par ailleurs ajouté qu'il faut bien constater que nous arrivons à un moment critique au niveau de l'entretien des voiries où seuls des travaux de maintenance ne suffisent plus et qu'il est indispensable de prévoir des opérations plus lourdes à inscrire au budget extraordinaire.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

Et donc, comme je le disais tout à l'heure, cette année encore, comme en 2009 et en 2010, seul un montant de 120.000 € est inscrit au budget ordinaire.

Ce maigre montant budgétaire ne vous permettra pas de mettre en œuvre des travaux importants et nécessaires pour la « survie » de nos voiries provinciales. Tout au plus, pourrez-vous réaliser quelques réparations ponctuelles de revêtement, de bordures et filets d'eau, de pose de quelques avaloirs et procéder à l'entretien des abords, et effectuer le service d'hiver... bref le minimum, sans plus.

Manifestement, ce montant n'est pas suffisant quand on voit l'état triste et lamentable de cette voirie. Cette situation a d'ailleurs été dénoncée lors des rencontres du Collège provincial avec les Communes concernées, dans le cadre du village provincial. Ceci est d'ailleurs repris dans le document de travail « La Province de Liège. Pour quoi faire ? », en page 291 ; je cite « la route provinciale est dans un état déplorable, une action urgente est nécessaire ».

En réponse à cette constatation, le Collège provincial s'engageait à effectuer des travaux sur les secteurs de Hannut et Ans-Glons pour augmenter la sécurité et réduire la vitesse des automobilistes peu respectueux du code de la route et réaliser des travaux pour mettre en œuvre des trottoirs ou revoir certains revêtements.

Face à cette situation, et conscient de l'état de dangerosité de cette voirie, le groupe CDH - CSP demande à être informé de l'état d'avancement du cadastre qui a été élaboré ce printemps 2010 par les Services techniques ; nous souhaitons également connaître les mesures qui ont été prises suite à l'établissement de ce cadastre et enfin, nous nous étonnons et souhaitons savoir pour quelles raisons aucun projet d'investissement plus conséquent, comme par exemple, la remise en état des marquages routiers ou la réfection de certains tronçons dégradés, n'a été inscrit au budget 2011 afin d'assurer la sécurité des usagers et de maintenir la viabilité de nos voiries provinciales.

Certes, comme vous, nous savons très bien que le Gouvernement wallon a décidé depuis 2002 de procéder à la reprise de la gestion des voiries provinciales, et qu'aujourd'hui ce n'est pas chose faite mais le Conseil provincial a la responsabilité du maintien en bon état de ses voiries. Il y va de la sécurité des usagers de cette voirie et de nos habitants.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

crois avoir encore un inscrit pour aujourd'hui, M. DEFAYS et Mme Ann CHEVALIER. M. DEFAYS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DEFAYS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame, Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues.

Les aînés et le sport, le troisième âge, ce que l'on appelle maintenant les seniors, prend une place de plus en plus importante dans notre société.

On vit plus longtemps, on a des loisirs et, souvent les moyens d'en profiter. Les clubs et associations naissent un peu partout, les Pouvoirs publics installent des Commissions consultatives du troisième âge dans plupart des Communes.

J'avais en son temps souhaité interroger le Collège provincial sur le Sport des aînés au travers d'une question d'actualité. La Présidente n'avait pas repris ma question à l'époque estimant qu'il ne s'agissait pas d'une question d'actualité et m'invitant à intervenir lors d'un débat plus général. Je m'étais rallié à sa décision, d'où mon intervention aujourd'hui.

Loin de moi l'idée de croire que la Province est inactive en matière de sports. Elle serait d'ailleurs aux yeux de certaines et de certains trop active ou mal active. Ce n'est pas mon propos, mais il me semble qu'en faveur des seniors, notre action devrait très largement s'amplifier et se concrétiser de manière plus visible et plus active.

C'est pourquoi je vous suggère, Monsieur le Député en charge du Sport, d'organiser chaque année un grand rassemblement des sportifs aînés, avec l'aide bien sûr des Communes, des Echevins des Sports ou du Troisième âge, suivant le choix de chaque Commune bien entendu.

Une journée sportive « Seniorissimo » un peu à l'instar de ce que la Communauté française organise avec son trophée « Communes sportives ».

De plus, je vous propose lors des Fêtes de Wallonie, à l'occasion de la remise des Prix sportifs de notre Province, de créer le Trophée justement « Seniorissimo » qui mettrait à l'honneur un club sportif senior le plus actif de l'année.

Deuxième suggestion si vous le permettez Madame la Présidente, les jeunes sportifs et la prévention santé.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

Il y a quelques années, la Province de Liège a organisé une grande opération « Sport fair-play ». Il s'agissait de mettre en valeur les notions de sportivité et de fair-play à l'occasion de rencontres ou de manifestations sportives.

Ne pourrait-on pas lancer une opération du même type à destination des jeunes en attirant leur attention sur le danger des abus de consommation de certaines boissons dites énergisantes et en prônant une alimentation saine et équilibrée.

Cette opération pourrait se prévoir lors de rassemblements sportifs, de compétitions, de marches quelconques, au travers de petits stands, par exemple ou être présents lors du Village provincial puisque celui-ci est visité notamment par les écoles.

C'est une suggestion que je vous formule et qui pourrait par exemple être étudiée par la Commission Sport et la Commission Santé, toutes les deux réunies. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent Mme CHEVALIER. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme CHEVALIER, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Comme chacun le sait, je suis parfois en France et le soleil brillait jusqu'il y a peu. Je suis rentrée en Belgique, j'ai vu un ciel gris, des nouvelles assez démoralisantes et tout était gris dans mon entourage.

Puis, j'ai ouvert le courrier qui datait d'un certain temps pour y découvrir les cartons d'invitation à l'ensemble des manifestations du « Design ». Première satisfaction, beaucoup d'expositions, des cartons de très grande qualité, un graphisme recherché et apparemment, des expositions qui se voulaient attrayantes, qui, en tous les cas, donnaient envie d'aller les voir.

Ce que j'ai fait, ce que je vous recommande à tous. Mon soleil de ce mois-ci, il était dans ces expositions. Vraiment une grande grande qualité, vraiment une recherche, une mise en place et au travers des parcours que j'ai faits, des scénographies de qualité, je pense au Musée de la Vie Wallonne et on m'avait alertée en disant la Commission des Monuments ne sera jamais d'accord sur ces structures etc, bien au contraire c'est de très grande qualité.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010

Des travaux à la fois d'artistes féminins et masculins, de jeunes, de moins jeunes, c'est vraiment une opération, Monsieur le Député et c'est pour ça que je tenais à le dire aujourd'hui puisque vous êtes présent, de très grande qualité.

Et lorsque l'argent de la Culture est utilisé pour faire des manifestations comme celles-là, c'est parfait. J'entends les commerçants me dire « On n'a jamais vu autant d'Allemands, on n'a jamais vu autant de néerlandophones au moment où se déroulent les derniers sages » c'est une fort bonne chose.

Voilà pour les louanges. Mais j'ai aussi parfois des petits coups... Je voudrais parler peut être des dernières expositions du Musée de la Vie Wallonne.

Sans les remettre en cause, je me demande si c'est vraiment au sein du Musée de la Vie Wallonne qui se veut un centre d'interprétation de notre Culture, nécessaire d'aller quérir ailleurs, des expositions qui ne drainent pas de grand public, sauf peut être l'effet d'un centre culturel qu'un lieu de musée, et je pèse mes mots, ce n'est pas une critique par rapport au travail Suisse mélangé avec nos conservateurs et notre personnel de musée mais peut être une inadéquation entre le lieu et le thème présenté dans Image Jeune qui pose problème.

Mais puisque nous sommes en train de parler budget, vous serait-il possible Monsieur le Député, de chiffrer ce que coûte une opération « Design », ce que coûte une opération « Image Jeune », le nombre de visiteurs payant de part et d'autre et les retombées que vous-même et vos services en ont retiré.

Mais si « Image Jeune » m'a profondément déçue, c'est peut être aussi parce qu'il n'y avait pas de présence jeune. J'ai trouvé un monde caricatural de notre jeunesse vu au travers de ses défauts et non pas de ses richesses.

Voilà simplement ce que je tenais à dire mais en rappelant quand même que « Design » doit être un rayon de soleil dans cet automne et je vous invite tous à courir voir des expositions que vous n'auriez pas vues.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je clos aujourd'hui les discussions générales. Les dossiers et les intervenants, j'en ai encore pour demain.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2010**VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2010, je le déclare approuvé.

IV.- Clôture de la réunion

La réunion publique est levée à 17H30.